CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

Réf.: DAF/PS

Date de convocation du Conseil: 21 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 avril 2025

Présidente: Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire: M. Hocine MANSERI

Présents: Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés: Mme COCCO (procuration à Mme CLAMARON), M. DANIELIAN (procuration à M. AMOROS), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. ALLOIN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN).

Absents: M. ABRIAL, M. NAAMANE.

Objet: Budget principal de la Commune – Approbation du Budget primitif 2025

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

VU la délibération n° 25.02.06.03 du Conseil municipal en date du 06 février 2025 portant Débat d'Orientations Budgétaires,

VU la nomenclature M57,

VU la maquette budgétaire, annexée à la présente,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 17 mars 2025,

CONSIDERANT que le vote du budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion publique locale et qu'il traduit le projet politique porté par l'équipe municipale,

CONSIDERANT que le contenu du budget pour l'exercice 2025 est présenté au Conseil municipal, ainsi que la maquette budgétaire annexée au présent rapport,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

• ADOPTER le budget primitif 2025 pour le budget principal qui s'équilibre en mouvements budgétaires à la somme de 53 135 831 € soit :

38 278 140 € pour la section de fonctionnement,

Et

14 857 691 € pour la section d'investissement,

 AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	28 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme
	MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD,
	M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme
	DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M.
	DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN,
	M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme
	ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M.
	HEMERY, Mme FORRAT
CONTRE	5 - Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme
	JAMBON
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

dame le Maire,

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture 069-216902759-20250403-D-DAF-25040305-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025